

Liste « Des idées d'abord », Xavier Darcos

1) Êtes-vous favorable à la mise en place dans votre région d'un Plan de Politique Linguistique en faveur de la langue occitane visant à favoriser la transmission de la langue dans les domaines des médias, de la formation et de l'enseignement, de la vie publique et de la création culturelle ?

S'il existe déjà un plan de ce type dans votre Région le jugez-vous suffisant?

Oui, il n'existe cependant pas de plan en Aquitaine en faveur de la langue occitane, ni de vision cohérente de ce dossier.

2) Pour vous un Plan de politique linguistique a pour but de faire en sorte que :

- le nombre de locuteurs de l'occitan se maintienne
- le nombre de locuteurs recommence à augmenter au bout d'une période de cinq à dix ans d'action en faveur de langue occitane

3) Pensez-vous que le budget que votre région doit consacrer au développement de ce plan de politique linguistique doit être annuellement de :

- de 1 à 2 millions d'euros ; mais l'écart actuel entre le basque et l'occitan est choquant

- plus de 2 millions
- plus de 3 millions d'euros
- plus de 4 millions d'euros
- plus de 5 millions d'euros

4) Êtes-vous d'accord avec l'idée que la langue occitane doit faire l'objet d'une action transversale c'est à dire qu'elle soit intégrée dans l'ensemble des politiques régionales. Par exemple la langue occitane sera prise en compte dans la politique de communication, dans la politique touristique, de formation professionnelle, des transports.

Oui, sous conditions : dans les champs de compétence du conseil régional (ex : la formation) ; dans les endroits où l'occitan est très présent ; et de façon optionnelle. Cette action n'est pas réaliste aujourd'hui pour la signalisation, les transports ou les musées.

5) Êtes-vous d'accord pour systématiser la mise en place d'actions de politique linguistique en faveur de l'occitan dans le cadre des politiques



INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS

ASSOCIATION LOI 1901 (1945)
N°329 243 653 00055

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (1949)

AGRÉÉE JEUNESSE
ET ÉDUCATION POPULAIRE (1986)





territoriales contractuelles entre la Région, les communes, les communautés de communes et les départements.

Oui, un plan de politique linguistique doit être contractualisé et se décliner avec les autres collectivités locales. La contractualisation doit viser l'accompagnement des territoires afin que les habitants puissent rester et vivre dans les territoires.

6) Êtes-vous d'accord pour mettre en place des actions coordonnées de politique linguistique avec les autres régions occitanes, y compris les régions occitanophones situées dans des Etats voisins ? Êtes vous d'accord pour que soit créée à cet effet une instance de coordination interrégionale permanente ?

Oui, dans les années à venir, nous serons certainement dans une logique européenne et dans le cadre de projet de fusion de régions. Chacune met en valeur ses spécificités et l'occitan est un patrimoine en partage pour plusieurs d'entre elles.





Quelques éléments d'information et de comparaison

Des chiffres de budgets annuels en faveur des langues en France et en Europe

- Région Bretagne : 7 millions d'euros pour le breton
- Département du Finistère : 2,2 millions d'euros pour le breton
- Région Languedoc-Roussillon : 2,6 millions pour l'occitan et le catalan
- Région Midi-Pyrénées : 1,3 millions d'euros pour l'occitan
- Région Aquitaine : 780 000 euros pour l'occitan
- Office Public de la Langue Basque (opérant sur la partie basque du département des Pyrénées Atlantiques) : 3,1 millions d'euros (partenaires Département, Région Aquitaine, Etat et syndicat intercommunal en faveur de la culture basque)
- Département des Pyrénées Atlantiques en faveur de l'occitan : 650 000 euros

Si l'on fait un calcul de la dépense par habitant et par an cela donne pour les budgets régionaux :

Aquitaine : 0,28 euro
Midi-Pyrénées : 0,48 euro
Languedoc-Roussillon : 1 euro

Il faut savoir que sont comptabilisées parfois dans ces budgets des dépenses liées à des actions culturelles pas toujours centrées sur la langue.

Dépenses uniquement sur l'action linguistique :

Pour le Pays Basque français cela donne 10,7 euros par habitant / an
Pour la Bretagne 2,2 euros par habitant par an

Par comparaison, le gouvernement basque d'Euskadi (État espagnol) dépense pour l'action linguistique en faveur du basque 46 euros par habitant par an (hors enseignement et radio-télévision publique).

Le gouvernement du Pays de Galles par l'Office de Langue Galloise dépense 14 millions d'euros pour la langue galloise (sans radio-télévision publique et sans l'enseignement) ce qui représente 4,5 euros par habitant par an.

